

République Française
Département SEINE ET MARNE
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26/06/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	31	43

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 43		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2019, le 26 Juin à 18:30, le Conseil Communautaire de la CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 20/06/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 20/06/2019.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : ANESA Françoise, DESNOYERS Monique, DUTRIAUX Nathalie, GHOUL Semillia, GIRAUT Muriel, LUCZAK Daisy, MOTHRE Béatrice, PETIT Anne-Claire, TAMATA-VARIN Marième, MM : ANTHOINE Emmanuel, ARTUS Claude, AVRON Stéphane, BARBERI Serge, BARRACHIN Jean, BELFIORE Elio, CASEAUX Hubert, CHANUSSET Jean-Marc, DA COSTA Christophe, GIRAUT Jean-Pierre, GROSLEVIN Gilles, JEANNIN Hervé, LAGÜES-BAGET Yves, MAZARD Alain, POIRIER Daniel, REMOND Bruno, SAOUT Louis Marie, THIERIOT Jean-Louis, VAUCOULEUR Serge
Suppléant(s) : M. CHATTE Didier (de M. REGNIER YVES), MIEVILLE Patrice (de Mme LAPORTE Maryline)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BESSON Justine à M. AVRON Stéphane, BOISGONTIER Béatrice à M. BELFIORE Elio, KUBIAK Françoise à M. LAGÜES-BAGET Yves, PONSARDIN Catherine à M. POIRIER Daniel, VIEIRA Patricia à M. MAZARD Alain, MM : AIMAR Daniel à M. GROSLEVIN Gilles, DECRAENE Michel à Mme TAMATA-VARIN Marième, DUCELIER André à Mme MOTHRE Béatrice, HUCHET Jean-Pierre à M. BARRACHIN Jean, MOREL René à Mme GIRAUT Muriel, VENANZUOLA François à Mme DUTRIAUX Nathalie, VERHEYDEN Matthieu à M. BARBERI Serge
Excusé(s) : Mme LAPORTE Maryline, MM : GEHIN Claude, PHILIPPE Jean-Luc, REGNIER YVES

Absent(s) : Mmes : AERNOUDTS Danièle, BADENCO Michèle, NINERAILLES Brigitte, MM : ARLANDIS Mathieu, GUILLEN Nicolas, MOTTE Patrice, SAPIERRE René

A été nommé(e) secrétaire : Mme TAMATA-VARIN Marième

2019_80 – Projet " Aménagements et création d'équipements pour le futur collège de Coubert " : engagement de la CCBRC dans la maîtrise d'ouvrage et lancement de la consultation d'un maître d'oeuvre

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Considérant le projet du Département de Seine-et-Marne de construction d'un collège de 600 places + SEGPA sur la commune de COUBERT à l'horizon 2022 / 2023,

Considérant que dans les principes habituels, le Département construit un nouveau collège sur une parcelle cédée à l'euro symbolique, viabilisée pour les besoins d'un tel bâtiment, desservie par les infrastructures routières nécessaires, et équipée en périphérie d'une gare routière et des équipements sportifs y compris les espaces publics aménagés nécessaires,

Considérant que l'ex-CC Guès de l'Yerres s'était engagée dans ce projet avant sa dissolution, et avait assuré la maîtrise foncière en faisant l'acquisition d'une parcelle sur la commune de Coubert,

Considérant que la CC Brie des Rivières et Châteaux a l'intention de reprendre le portage de ce projet, et que pour cela, elle a lancé une étude de faisabilité / étude programmatique en vue des réalisations suivantes :

- Viabilisation de la parcelle (fluides, énergies, télécommunications, réseaux divers, etc ...)
- Accès routier depuis la route départementale, voie de desserte interne
- Gare routière (6 quais de bus), Parking VL + dépose minute
- Equipements sportifs (gymnase, plateau EPS, salle spécialisée, équipements d'athlétisme, ...), parvis public et mail piétonnier

Considérant l'étude de faisabilité / étude de programme réalisée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage Asciste Ingénierie,

Considérant les financements multiples possibles sur ce genre de projet auprès des financeurs habituels (Département, Région, ...),

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'engagement de la CC Brie des Rivières et Châteaux dans la maîtrise d'ouvrage du projet tel que décrit dans l'étude de programme de l'AMO
- **AUTORISE** le Président à lancer la tranche optionnelle du marché de l'AMO (assistance pour passation d'un contrat de MOE), et à signer toutes les pièces techniques et administratives nécessaires
- **AUTORISE** le Président à lancer un concours de maîtrise d'œuvre pour le dit projet, et à signer toutes les pièces techniques et administratives nécessaires

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En Communauté de Communes, le 27/06/2019
Le Président
Christian POTEAU

